

N° affiliation FFTA: 1017032

"Contre vents et marées, nos flèches engagées marquent notre convivialité "

REUNION d'un COMITE DIRECTEUR REDUIT.

Sur convocation par SMS ou voie téléphonique de son Président, un CD réduit de l'association s'est réuni le Dimanche 10 mai 2020 à 17h00, au siège du club,rue de Philippsburg à St Martin de Ré 17410, pour y débattre et définir les modalités de reprise de nos tirs sur le Pas Extérieur ce à l'issue du confinement Covid 19.

- Nettoyage du pas de tir.
- Mise en place d'un protocole sanitaire pour application des recommandations FFTA.
- Besoins Spécifiques.

ATTENTION:

En cas de re – confinement, le Covid 19 étant toujours présent sur le territoire national, les modalités prises en la matière sont assujetties aux décisions gouvernementales et pourront devenir obsolètes

Dès 17h15, le Comité de Direction réduit étant au complet (Présence de JL RUAULT, D DESQUIBES, G LAMOUSSE, N HUET, R FAUPIN), les points inscrits à l'ordre du jour furent abordés:

A savoir,

Nettoyage du pas de tir

Il s'effectuera dans la semaine du 11 au 17 mai 2020 avec le soutien de Vincent BERTIN et de Frédéric BRIFOTEAU avec leurs matériels spécifiques, Jean Louis est chargé de reprendre contact avec eux. La débroussailleuse en panne sera conduite en révision.

■ Mise en place d'un protocole sanitaire pour application des recommandations FETA

Mardi 12 mai 2020 distribution des matériels de tir dès 17h00 et ce jusqu'à 20h00 au Gymnase du Complexe Sportif Marcel GAILLARD avec rappel individuel du montage / démontage, débandage de l'arc. Récupération individuel du matériel (1 par 1 avec distanciation), port du masque etc etc.

OUVERTURE du PAS le lundi18 mai 2020 à 9h00.

Le PARCOURS est INTERDIT jusqu'au mardi 02 juin 2020.

Le code d'accès au pas est maintenu jusqu'en 2021. Un affichage du protocole FFTA sera consultable dès le portail ainsi que sur le panneau d'affichage club.

Aucun cours et initiation ne seront dispensés.

Limité à 10 personnes maximum, le pas de tir n'aura pas d'accès libre mais sur des créneaux horaires de 2h00. **Réservation individuelle** sur une semaine ou une quinzaine à **l'aide d'un logiciel** choisi : **"CALLY.com".**

Il est réservé aux initiés. 2 tireurs par cible et un blason statique à chacun soit 2 tireurs à 70 m blason de 122, 2 tireurs à 50 m blason de 122, 2 tireurs à 30 m blason de 80, 2 tireurs à 20 m blason de 80. Les blasons ne seront pas amovibles.

Les pratiquants veilleront à se présenter à l'heure de leur réservation en tenue de tir et avec leur matériel, ils veilleront à quitter les lieux dans le respect scrupuleux de leur horaire. Ils veilleront à appliquer entre eux les mesures de distanciation et les mesures barrières.

Aucun matériel personnel ne devra être laissé sur le site.

L'échange de matériel entre archers est prohibé.

Chacun assurera la désinfection de son blason tiré et du cadenas d'accès dès leur séance achevée (si nécessaire). Chacun avisera pour remplacement, un membre du CD en cas de blason détérioré ou usagé .

Dans le cas d'un usage d'un matériel collectif, celui-ci sera soumis à désinfection dès la fin de son utilisation.

Savon liquide, eau, lingettes de désinfection seront à disposition ce qui n'empêchera pas l'archer de se munir de son propre matériel "Barrière".

L'ensemble de ces mesures sera porté à la connaissance et expliqué aux adhérents par les moyens habituels de communication : Courriel, SMS, Téléphone, Whatsapp, Site internet.

Besoins Spécifiques.

Un robinet pour bidon de 15 l ou un jerrican à robinet, lingettes, savon liquide, produit désinfectant, blasons 122 et 80, clous de fixation, eau, pastilles de javel, pulvérisateur sont à prévoir.

19h00, l'ordre du jour étant épuisé, le Comité de Direction réduit fut levé.

Le Président. Le Secrétaire.

J-Louis RUAULT Rémi FAUPIN

Pour éviter une "deuxième vague",
RESPECTONS les MESURES SANITAIRES,
les GESTES "BARRIERE"...
Soyons vigilants afin de vaincre le COVID 19

Dimanche 10 mai 2020